

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 24 NOVEMBRE 2021

Etaient présents :

Mmes CHEVALIER, ROUSSEL, SOUILLARD, LICOUR, CARLIER, CERNEY, ALEXANDRE,

MM LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BEC, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D,

Etaient absents :

MM PINCHON, GOURGUECHON, VIGNON, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, LEBLANC JM,

Etaient absents excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, MINET, LEMAIRE,
MM LEULIER, FRANCOIS, TIRMARCHE, DELATTRE.

M LEULIER donne pouvoir à M GUILLOT
Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD
Mme DIRUY donne pouvoir à M GAILLARD
M DELATTRE donne pouvoir à Mme LICOUR

M. le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres, M. Patrick GAILLARD est désigné secrétaire de séance de la présente réunion.

A l'unanimité des membres, le compte rendu de la réunion de Conseil communautaire du 27 octobre 2021 est approuvé.

M. le Président indique que cette réunion du Conseil ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour à savoir la présentation, par le cabinet EMERGENCES SUD, du diagnostic territorial de lecture publique sur le territoire de la CCNS ; diagnostic commandé par l'EPCI et subventionné intégralement par la DRAC des Hauts de France.

Ce point ne nécessite pas de délibération ce jour ; des réunions ultérieures avec les communes équipées de médiathèques devant avoir lieu notamment celle qui sera programmée le 10 janvier prochain.

DIAGNOSTIC DE LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCNS

M. le Président cède la parole à M. MIGLIORETTI, directeur du cabinet EMERGENCES SUD, pour la présentation du diagnostic, pouvant se conclure par la signature d'un Contrat Territorial Lecture (CTL) avec la DRAC, après accord des parties sur les problématiques posées et les solutions envisagées.

M. MIGLIORETTI présente dans un premier temps les enjeux de lecture publique sur ce territoire parmi lesquels, la lutte contre l'illettrisme, la démographie, l'attractivité territoriale ainsi que le développement des liens sociaux.

Il présente l'ensemble des équipements existants (classés selon les normes de moyens en vigueur de la catégorie B1 à B5) pouvant à terme devenir des lieux de vie, d'échanges et de convivialité plus significatifs dans le cadre de la mise en place d'un réseau mieux intégré qui permettrait de développer un meilleur service public rendu au sein de ces équipements existants.

Il appuie son propos par la présentation de quelques dynamiques territoriales extérieures ayant réussi à atteindre ces objectifs et ayant pu répondre à ces enjeux.

S'agissant de la coordination tout d'abord, M. MIGLIORETTI propose un renforcement d'effectifs qui permettrait de mieux structurer le réseau et de pouvoir conduire davantage d'actions intercommunales structurantes.

En termes d'équipements, il est à noter une disparité territoriale assez significative caractérisée par une plus forte concentration d'équipements au nord du territoire et au contraire, une sous-représentation dans sa partie centrale.

Il y aura lieu également d'effectuer un travail plus approfondi autour des collections, depuis les acquisitions jusqu'à leur circulation.

En outre, une attention devra être portée sur l'identité du réseau devant, à l'avenir, être plus marquée qu'elle ne l'est aujourd'hui, même si le nouveau site web récemment mis en ligne est déjà un plus indéniable.

Il indique que ces propositions pourraient être formalisées dans le CTL, qui, pour une durée de trois ans, permettrait de déployer un panel d'actions et d'outils étoffant l'offre de services sur le territoire à partir de valeurs et d'objectifs communs actés par la CCNS et les communes membres concernées.

Les axes communs pourraient s'articuler autour des thématiques suivantes :

-intégration d'un maximum d'habitants du territoire ; le taux actuel d'inscription (8%) étant largement inférieur aux moyennes nationales constatées. Il devrait, a minima, se situer sur le territoire de la CCNS entre 14 et 20%.

-amélioration de l'accueil au sein des équipements existants ; les médiathèques devront être plus accueillantes et davantage inclusives

-amélioration de la communication

-devenir un réseau pour tous les publics

-devenir un réseau plus proche des citoyens

-améliorer l'itinérance et la mobilité des personnels et collections

Les objectifs suivants pourraient donc être priorités :

-réaliser un travail de fonds en direction des équipements, des publics et des contenus

-faire en sorte que le futur réseau soit adapté au territoire, plus intégré et plus accueillant

-augmenter, de manière significative, le taux d'inscription

Enfin, sur le temps long (2022-2032), il est proposé d'augmenter les moyens humains actuels sur les bassins de lecture identifiés ; étant entendu que la première phase (correspondant au CTL des années 2022 à 2024) permettrait déjà d'impulser de nouvelles dynamiques.

Le Président indique qu'il convient de restructurer le réseau de façon intelligente et de « créer un véritable réseau fort de propositions et d'acceptation ». La réussite est en effet conditionnée à l'adhésion des agents des médiathèques et « le rôle du maire est bien de donner à son personnel une ligne de conduite à tenir en fonction des objectifs fixés ».

En fin de séance, un débat s'engage entre les membres du Conseil.

En réponse à la question posée par M. HERBETTE, il est indiqué que le document présenté ce jour aux élus leur sera transmis. Il est joint au présent compte rendu.

M. MOREL souhaiterait savoir si un classement des médiathèques a été réalisé. M. MIGLIORETTI indique qu'il apparaît sur la typologie des bibliothèques classées de B1 à B5, en fonction de la nomenclature en vigueur et des services dispensés au sein de ces équipements.

Enfin, en réponse à la question posée par M. DELAFOSSE, il est précisé que les médiathèques aujourd'hui doivent être impérativement des lieux de vie et de convivialité et des lieux de rencontres inter générationnelles. Elles doivent également proposer des contenus diversifiés et renouvelés régulièrement (offre numérique, jeux, wifi, etc...). A défaut, l'attractivité des équipements et, par conséquent, les taux d'inscription ne feront que chuter.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie le cabinet EMERGENCES SUD pour l'excellent travail accompli et lève la séance à 18 heures.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 08 décembre 2021 à 18 heures – salle le Chiffon rouge – FLIXECOURT.